

Preuve du droit subjectif

Par **Yhy**, le **21/10/2021** à **01:12**

Traversant une situation difficile Lee a emprunté une somme de 150€ au près de sa belle mère qu'il promet de rembourser à la fin du mois . Lui faisant confiance celle ci lui donne une chèques à la somme demandé

Mais la belle mères ne pouvait pas imaginé que son gendre peut-être de mauvaise fois .la situation de Lee n'étant pas rétablis il se contente de garder le silence. La belle mère décidait alors de lui réclamé la somme emprunté . A cette réclamation Lee répondu qu'ils croyais que les 150€ correspondait à une simple aide de sa part

La belle mère vient vous demander qu'elles sont les conditions à remplir pour administrer la preuve de la créance de son beau fils ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/10/2021** à **13:19**

BONJOUR

Merci de lire la charte du forum et notamment le point n°7